

TEMPUS
Société par actions simplifiée
Au capital de 4 936 000 €
Siège Social : ZI Route de Tréviillers
25450 DAMPRICHARD
479 904 534 RCS BELFORT

Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce de Belfort
le 6 MARS 2012
Sous le N° d'Entrée : 551
Le Greffier assésé



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 6 FEVRIER 2012

L'an 2012 et le 6 février,

Monsieur Olivier BURDET demeurant 22 B Chemin des Plaines – CH-1007 LAUSANNE,

Associé unique de la Société TEMPUS

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Nomination de commissaires aux comptes,
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, nomme :

- La société Audit et Gestion, 230 rue de Pontarlier - 39301 CHAMPAGNOLE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
-
- Madame Olivia DI MARTINO, 18 rue Rousseau - 39000 LONS-LE-SAUNIER, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

En remplacement respectivement de la société CONVERGENCE AUDIT CONSEILS et de Monsieur Denis BRENIAUX, démissionnaires à compter de l'exercice 2011,

Pour la durée restant à courir des mandats de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à la décision qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les commissaires ainsi nommés ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient ces fonctions et n'étaient frappés d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de leur en interdire l'exercice.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes, en vue d'accomplir toutes publicités légales consécutives.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

Olivier BURDET